

COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

Séance plénière du 10 septembre 2019

Membres électeurs: 52

Membres électeurs présents : 26

Pouvoirs:7

Membres électeurs votants: 33

Vote: - Pour: 29

- Contre: 0 - Abstention: 4

Délibération N° 2019/13

 ${
m P}_{
m LAN}$ de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et de sortie du glyphosate

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer;

VU les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté préfectoral n°2019-2090/SG/DRECV du 28 mai 2019;

VU le règlement intérieur du Comité de l'Eau et de la Biodiversité;

Prend acte du plan de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de sortie du glyphosate de La Réunion sous réserve des observations faites en séance et donne son accord pour poursuivre la feuille de route.

Le 22 400-2019